

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

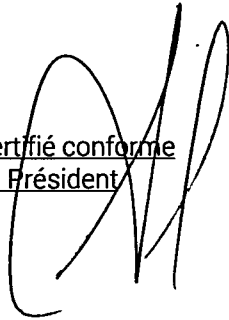
Numéro de gestion : 2003 B 00037
Numéro SIREN : 444 674 816
Nom ou dénomination : SAS ORIAL

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/035505

SAS ORIAL
Société par Actions Simplifiée au capital de 3.762.911 euros
Siège social : LYON (9^{ème}) – 12 -15 Quai du commerce
444 674 816 RCS LYON

BILAN – COMPTE DE RESULTAT
ANNEXES AU 31 AOUT 2022

Certifié conforme
Le Président



 Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	25 133	18 831	6 301	4 312
Fonds commercial	5 757 855		5 757 855	5 757 855
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 220 398	1 699 207	1 521 191	545 258
Immob. en cours / Avances & acomptes				31 540
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	134 096		134 096	134 096
Autres immobilisations financières	143 703		143 703	139 448
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 281 184	1 718 039	7 563 145	6 612 508
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	5 738 126	1 097 138	4 640 988	3 959 519
Fournisseurs débiteurs	38 410		38 410	42 253
Personnel	5 000		5 000	4 663
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	74 225		74 225	101 409
Autres créances	36 835		36 835	34 462
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				605
Valeurs mobilières de placement	192 685		192 685	361 396
Disponibilités	2 760 810		2 760 810	3 305 027
Charges constatées d'avance	200 357		200 357	182 731
TOTAL ACTIF CIRCULANT	9 046 449	1 097 138	7 949 310	7 992 064
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	18 327 633	2 815 177	15 512 456	14 604 572

Bilan

	Net au 31/08/22	Net au 31/08/21
PASSIF		
Capital social ou individuel	3 762 911	3 762 911
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	2 246 101	2 246 101
Réserve légale	376 291	376 291
Autres réserves	1 507 388	1 485 678
Résultat de l'exercice	980 890	921 709
TOTAL CAPITAUX PROPRES	8 873 580	8 792 690
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	55 830	55 830
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 830	55 830
<i>Emprunts</i>	851 879	277 334
<i>Découverts et concours bancaires</i>	22 266	2 908
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	874 144	280 242
Emprunts et dettes financières diverses	8 935	8 934
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	40 293	182 301
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 660	469 929
<i>Personnel</i>	1 018 368	1 145 606
<i>Organismes sociaux</i>	889 396	756 796
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	1 144 079	1 088 060
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	149 812	128 351
Dettes fiscales et sociales	3 201 655	3 118 813
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 186	
Autres dettes	283 000	170 141
Produits constatés d'avance	1 693 173	1 525 692
TOTAL DETTES	6 583 045	5 756 052
TOTAL PASSIF	15 512 456	14 604 572


Compte de résultat

	du 01/09/21 au 31/08/22 12 mois	du 01/09/20 au 31/08/21 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Production vendue	14 616 597	14 208 171	408 427	2,87
Autres produits	452 940	526 792	-73 853	-14,02
Total	15 069 537	14 734 963	334 574	2,27
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	2 770 020	2 514 633	255 387	10,16
Total	2 770 020	2 514 633	255 387	10,16
MARGE SUR M/SES & MAT	12 299 517	12 220 330	79 187	0,65
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	304 220	347 661	-43 442	-12,50
Salaires et Traitements	6 835 153	6 708 440	126 713	1,89
Charges sociales	3 066 165	3 076 972	-10 807	-0,35
Amortissements et provisions	541 237	486 854	54 383	11,17
Autres charges	86 955	161 694	-74 739	-46,22
Total	10 833 730	10 781 622	52 108	0,48
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 465 787	1 438 708	27 079	1,88
Produits financiers	210	361	-151	-41,87
Charges financières	10 940	4 399	6 542	148,71
Résultat financier	-10 731	-4 038	-6 693	165,76
Opérations en commun	1 829	196	1 633	833,16
RESULTAT COURANT	1 456 886	1 434 867	22 019	1,53
Produits exceptionnels	21 650	77 755	-56 105	-72,16
Charges exceptionnelles	19 066	81 265	-62 200	-76,54
Résultat exceptionnel	2 584	-3 511	6 095	-173,62
Participation des salariés	157 413	162 914	-5 501	-3,38
Impôts sur les bénéfices	321 167	346 733	-25 566	-7,37
RESULTAT DE L'EXERCICE	980 890	921 709	59 181	6,42



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ORIAL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022, dont le total est de 15 512 456 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 980 890 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 10 ans
- * Matériel informatique : 1 à 5 ans
- * Mobilier : 2 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Césures d'activité

A la clôture de l'exercice, une analyse des missions par client est réalisée. Ainsi sont constatés le montant :

- des factures à établir pour le temps consacré, non encore facturé, modulé éventuellement des malis ou bonis attendus.
- des produits constatés d'avance, lorsque le montant facturé est supérieur au temps déjà consacré et/ou que la mission nécessite des travaux complémentaires.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.



Règles et méthodes comptables

Engagement retraite

La convention retraite collective de la société prévoit des indemnités de fin de carrière.

La société n'a pas signé un accord particulier.

La société n'a pas constaté ses engagements sous forme de provisions.

La société a souscrit une assurance "indemnités de fin de carrières".

- Méthode d'évaluation: ANC 2021
- Age de retraite : Cadres 67 ans
Non cadres 62 ans
- Accroissement des salaires : 4%
- Taux d'inflation : 3.5%
- Taux d'actualisation : 3%
- Table de mortalité utilisée pour les femmes : TF 00-02
- Table de mortalité utilisée pour les hommes : TH 00-02

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Fonds commercial	5 757 855			5 757 855
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	37 107	7 617	19 592	25 133
Immobilisations incorporelles	5 794 962	7 617	19 592	5 782 987
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage - Installations générales, agencements aménagements divers	1 280 432	968 816	121 666	2 127 582
- Matériel de transport	92 041	46 725	39 861	98 906
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	983 338	190 124	179 552	993 911
- Immobilisations corporelles en cours	31 540		31 540	
Immobilisations corporelles	2 387 352	1 205 665	372 619	3 220 398
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	134 096			134 096
- Prêts et autres immobilisations financières	139 448	4 255		143 703
Immobilisations financières	273 543	4 255		277 799
ACTIF IMMOBILISE	8 455 857	1 217 537	392 210	9 281 184

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global
Eléments reçus en apport			5 757 855	5 757 855
Total			5 757 855	5 757 855

**Notes sur le bilan****Immobilisations financières****Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ORIAL PROVENCE 84600 VALREAS	182 690	40 637	72,74	47 161
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	133 327	133 327			
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	32 795	5 628	19 592	18 831
Immobilisations incorporelles	32 795	5 628	19 592	18 831
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	919 858	133 604	121 666	931 797
- Matériel de transport	77 486	4 416	39 861	42 041
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	813 210	88 114	175 955	725 370
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 810 554	226 134	337 482	1 699 207
ACTIF IMMOBILISE	1 843 349	231 762	357 073	1 718 039

**Notes sur le bilan****Actif circulant****Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 6 236 657 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	143 703		143 703
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 738 126	4 292 204	1 445 922
Autres	154 470	135 697	18 773
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	200 357	200 357	
Total	6 236 657	4 628 258	1 608 399
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	355 158
OPARIS - Factures à établir	120 258
OPROV - Factures à établir	73 209
Fournisseurs - RRR à obtenir	288
Charges sociales - produits à recev	4 000
Etat - produits à recevoir	14 375
Total	567 288

**Notes sur le bilan****Dépréciation des actifs**

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	975 979	324 944	203 784	1 097 138
Total	975 979	324 944	203 784	1 097 138
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		324 944	203 784	
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 3 762 911,00 euro décomposé en 3 762 911 titres d'une valeur nominale de 1,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	3 762 911	1,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 762 911	1,00

**Notes sur le bilan****Provisions****Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	55 830				55 830
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	55 830				55 830
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

**Notes sur le bilan****Dettes****Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 583 045 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	22 266	22 266		
- à plus de 1 an à l'origine	851 879	198 117	518 672	135 090
Emprunts et dettes financières divers (*)	8 935	8 935		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	452 660	452 660		
Dettes fiscales et sociales	3 201 655	3 179 151	22 504	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 186	29 186		
Autres dettes (**)	323 293	323 293		
Produits constatés d'avance	1 693 173	1 693 173		
Total	6 583 045	5 906 780	541 176	135 090
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :	800 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :	225 598			
(**) Dont envers Groupe et associés	40 293			



Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	162 986
SPTW - Factures non parvenues	5 141
Frs immobil. - fact. non parvenues	29 186
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	251
Banque - Intérêts courus à payer	3 058
Dettes provis. pr congés à payer	350 280
Provision Congés RTT	53 663
Primes à payer	145 632
Dettes provis. pr partic. salariés	157 413
Personnel - autres charges à payer	277 148
Ch.sociales s/ CGP et RTT à payer	175 545
Charges sociales - charges à payer	31 483
URSSAF CAP	11 559
Charges sociales sur primes prov.	104 819
Etat - autres charges à payer	65 125
Taxes fiscales CAP	17 068
Clients - RRR à accorder	130 087
Total	1 720 443

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	200 357		
Total	200 357		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	1 689 308		
PCA OPROV	3 865		
Total	1 693 173		

**Notes sur le compte de résultat****Chiffre d'affaires****Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/08/2022
Activités comptables	14 616 597
TOTAL	14 616 597

Répartition par marché géographique

	31/08/2022
France	14 524 559
Etranger	92 038
TOTAL	14 616 597

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes****Commissaire aux comptes Titulaire**

Honoraire de certification des comptes : 9 322 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

**Notes sur le compte de résultat****Résultat et impôts sur les bénéfices****Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	1 456 886	358 259	1 098 627
+ Résultat exceptionnel	2 584		2 584
- Participations des salariés	157 413	15 238	142 175
Résultat comptable	1 302 057	321 167	980 890
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)			
(**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2009, la société SAS ORIAL est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ORIAL DEVELOPPEMENT.

**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 143 personnes dont 7,93 apprentis et 3,16 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	47	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	96	
Ouvriers		
Total	143	

Engagements financiers**Engagements donnés**

L'engagement sur les indemnités de fin de carrière est évalué à 332 062 €.

Les fonds placés sur le contrat IFC s'élèvent à 152 238€ et le montant non couvert à 179 824€.

Engagements reçus

Aucun engagement reçu

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 FEVRIER 2023**

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 AOUT 2022

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de 980.890,20 euros, de la façon suivante :

- A titre de dividendes, la somme de..... 950.000,00 euros
- le solde, au compte « autres réserves », soit 30.890,20 euros

Le dividende représente ainsi un montant brut de 0,25 euros par action (montant arrondi), et sera mis en paiement au siège social, dans les délais légaux.

Il est rappelé :

- que depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

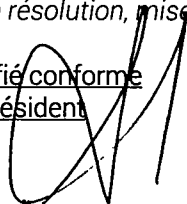
Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022, éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 950.000 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices et l'abattement correspondant, ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION		ABATTEMENT
	GLOBALE	UNITAIRE	ELIGIBLE
31/08/2019	650.000,00 €	0,17 €	650.000 €
31/08/2020	620.000,00 €	0,16 €	620.000 €
31/08/2021	900 000,00 €	0,24 €	900.000 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président





RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

Aux associés de la société ORIAL,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ORIAL relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période de l'ouverture de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 10 février 2023

Le Commissaire aux Comptes Inscrit
Pour le Cabinet ESCOFFIER


Serge BOTTOLI